RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé

## ZONE DE DISTRIBUTION : ROQUEFORT LES PINS - ZD6-VM

### Conclusion sanitaire

**2024**

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Un dépassement pour le plomb total au premier jet sur un point de prélèvement a été relevé par le contrôle sanitaire renforcé.

### Indicateur global de qualité

**B**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE DES PRAIRIES, FORAGE DU LAURON F1, PUITS MERLE, SOURCE DU LAURON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6308 personnes sur 1 commune (ROQUEFORT-LES-PINS). Le responsable des installations est : « CASA-EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CGE - VEOLIA » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

**ABSENCE**

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**SAVEUR-COULEUR**

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

**CHLORE**

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

**RÉSEAU PRIVÉ**

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **01/05/2025**

UDI **006000360**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres disposant d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux réseaux intérieurs ne sont pas utilisés, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée. Les données des 5 dernières années peuvent être utilisées en l'absence de données récentes.

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **52**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

### NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **39**
Valeur moyenne : **4,97 mg/L**
Valeur maxi : **8 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **7**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **176**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **52**
Valeur maxi : **1,6 NFU**

### PLOMB — B — 1 dépassement localisé en premier jet (96% de conformité)

Elément métallique provenant essentiellement des canalisations intérieures en plomb des bâtiments, et dans une moindre mesure des canalisations du réseaux public ou de pollutions industrielles. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **29**
Valeur moyenne : **1,72 microgramme/L**
Valeur maxi : **16 microgramme/L**

### NICKEL — A — Très bonne qualité

Elément métallique provenant essentiellement des accessoires de plomberie des bâtiments, et dans une moindre mesure de la ressource en eau (origine naturelle ou liée à une pollution) . Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **29**
Valeur moyenne : **1,66 microgramme/L**
Valeur maxi : **16 microgramme/L**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **35**
Valeur moyenne : **29,4 °f**
Valeur maxi : **34 °f**

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation des Alpes Maritimes - Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bâtiment Mont-des-Merveilles
CADAM - 147, boulevard du Mercantour - CS23061 06286 Nice Cedex 3
https://www.paca.ars.sante.fr/ 04 13 55 87 04 ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr